

## UN.E CONSEILLER.ERE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

CONTEXTE

L'Agence nationale du Sport est un Groupement d'intérêt Public (GIP), opérateur du Ministère en charge des Sports, qui est constitué de l'Etat (Ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.

L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs pour développer de la pratique sportive en France et favoriser la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisé à Paris en 2024. Composée de soixante-dix salariés, l'Agence repose sur trois pôles :

- Le pôle « Développement des pratiques » ;
- Le pôle « Haute performance et haut niveau » ;
- Le pôle « Ressources et des affaires générales ».

La Direction du développement des pratiques est composée de deux services : un service du « Développement fédéral et territorial » (DFT) et un service des « Equipements Sportifs » (ES). Ses missions consistent à soutenir des projets visant le développement de l'accès au sport de tous les publics sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, impulsant de nouvelles dynamiques liées au sport. Son action vise la correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux pratiques sportives notamment par la contribution au financement de projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Le service des « Equipements sportifs » est composé de sept personnes : une cheffe de service et six conseiller.ères. Il bénéficie de l'appui d'un stagiaire, d'un apprenti et d'une assistante partagée avec l'ensemble de la direction du « Développement des pratiques ».

### Prise de fonction

Janvier 2024

### Nature du contrat

Contrat à durée déterminée de droit public de 3 ans

### Localisation du poste

4 – 6, rue Truillot  
94 200 Ivry-sur-Seine



## FONCTION

Le.la conseiller.ère en charge des équipements sportifs est placé.e sous l'autorité de la Cheffe du service des équipements sportifs qui définit ses missions et ses horaires de travail.

Le.la conseiller.ère devra assurer la mise en œuvre de la politique nationale déployée par l'Agence en faveur du développement des équipements sportifs en métropole et dans les territoires ultramarins par notamment le déploiement du « Programme 5000 équipements sportifs - Génération 2024 » prévu pour la période 2024 à 2026.

Dans ce cadre, le.la conseiller.ère sera en charge :

- D'un portefeuille de fédérations sportives et du suivi du plan de développement de ces fédérations et des conventions cadre signées avec l'Agence ;
- Du suivi du déploiement des dispositifs de subventionnement de l'Agence dans plusieurs régions métropolitaines ou territoires ultramarins ;

Le.la conseiller.ère devra :

- Assurer la liaison avec les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports (DRAJES – SDJES), avec les parties prenantes au processus d'instruction des dossiers (État – Direction des sports, Collectivités territoriales, Association nationale des élus en charge du sport, Mouvement sportif – CNOSF, CPSF et fédérations), avec les autres services de l'Agence et notamment le service financier - Agence comptable, pour le suivi des subventions accordées ;
- Animer, informer et former les services déconcentrés sur l'instruction et le financement des équipements sportifs ;
- Instruire ou contrôler, analyser et suivre les dossiers de demande de subvention d'équipement, et préparer les séances des instances d'examen des subventions d'équipement ;
- Rédiger des notes et des courriers, préparer des présentations PowerPoint et tous documents supports relatifs aux équipements sportifs ;
- Participer à des réunions, colloques, salons, etc. et suivre les travaux des conférences régionales du sport et des conférences des financeurs dans les territoires sur les sujets se rapportant aux équipements sportifs ;
- Suivre éventuellement les engagements contractuels de l'Agence notamment les Contrats de plan Etat – Région (CPER) 2021-2027 en métropole et les Contrats de convergence et de transformation (CCT) 2019-2022 dans les territoires ultramarins.

Obligation de discrétion professionnelle pour tous les faits et informations dont il.elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Le.la conseiller.ère relève de l'article 10 du Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature (forfait jour). Ses activités sont en partie télé-travaillables.

## EXIGENCES

# PROFIL

**Fonctionnaire de catégorie A ou contractuel. Le titulaire d'un Master** en lien avec les missions à exercer.

**Candidat.e ayant :**

- cinq ans minimum d'expérience professionnelle dans le secteur sportif et/ou public ;
- été amené.e à fonctionner en mode projet en faveur du mouvement sportif ou de collectivités territoriales au sein d'un groupement d'intérêt public, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ou d'un service déconcentré de l'État.

Une expérience dans la gestion de dispositifs publics de demandes de subvention serait un plus.

# COMPETENCES

## Connaissances

- Environnement institutionnel et administratif de l'Etat et des collectivités territoriales : une connaissance de l'environnement sportif est souhaitée (Etat, collectivités et mouvement sportif) ;
- Techniques : notions en architecture, construction, urbanisme / aménagement, environnement ;
- Veille sur les sujets équipements sportifs.

## Savoir-faire

- Maîtrise avancée des outils bureautiques et informatiques ;
- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse ;
- Bonne capacité rédactionnelle et aisance à l'oral ;
- Fiabilité des productions et respect des échéances ;
- Capacité à rendre compte.

## Savoir-être

- Capacité à adapter ses productions (orales ou écrites) en fonction de leurs destinataires (élus, parlementaires, etc.)
- Autonomie, proactivité et réactivité ;
- Adaptabilité, sens de l'initiative et de l'engagement ;
- Qualités relationnelles indispensables ;
- Aptitude au travail en équipe.

# CONTACT

## CV et lettre de motivation à adresser

**Par email :**

**[recrutement@agencedusport.fr](mailto:recrutement@agencedusport.fr)**

**A l'attention de :**

M. Franck LAUDILLAY, Responsable des ressources humaines